

Changements de clauses assurances vies avenants non signés ...

Par elsim, le 14/03/2012 à 13:15

Bonjour,

mon père est décédé le 7 01 2011 ma mère le 26 01 2011.ils avaient contracté des assurances vies CNP et C.A pour leurs 9 enfants .!aux dires de la conseillère C.A. notre aîné est allé à la maison de retraite pour un changement de clauses le 3 décembre 2010! Effectivement ,j'ai obtenu en mai 2011 ces changements de clauses par l'assureur ,notre aîné à changé de sa main les clauses bénéficiaires ,la Conseillère bancaire à mis ce frère à la porte de la chambre des parents tellement il leur mettait pression .puis voulant en finir à laissé mes parents signer ce changement ,5 enfants évalués à 5,6% et 4 autres à 18 % !mais en Août 2011 je reçois le même libellé mais cette fois ci avec des ajouts (numéros de contrats et écrits de mon aîné)une seule signature (celle de notre mère.)je demande les avenants des 5 contrats au centre C.A .Stupeur aucun avenant n'est signé de nos deux parents en date du" 6 janvier 2011, "mon père était mourant . Avenants non signés ceux ci deviennent ils caduques? c'est le silence au C.A .Nous allons peut être mandaté un Avocat .Pouvez vous m'aider Je vous parlerai de la CNP sur un autre post ! nous sortons du TGI avec cette banque .même probléme